Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260305-2026_03_22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE-ET-VILAINE)

Délibération n° **2026 – 03 - 22** - Séance du 05 mars 2026

En exercice : **20**

Présents : **17**

Qui ont pris part à la délibération : **17**

Date de la convocation : **19 février 2026**

Date de l'affichage : **19 février 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi cinq mars** à **vingt** heures **trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Véronique TAVERNIER, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Jean-Yves QUÉLENNEC, Nathalie LE DÉVÉHAT, Stéphane GUILLOU, Isabelle LOMMERT, Jérôme MARQUET, Bertrand GUITTON, Bertrand MARCHERON, Sylvain ROBERT, Dominique RICHARD ; Rémy GENDROT, Delphine COËTMEUR ; Caroline GAVARD.

Excusée : Aurélie de la MOTTE ROUGE

Absents : Anne-Sophie DESMOTS ; Léonce GUIÉNO

Secrétaire de séance : Delphine COËTMEUR

CREDITS SCOLAIRES 2026 A L'ECOLE PRIVEE NOTRE DAME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- La délibération n° 58/2016 du 05 juillet 2016 approuvant l'avenant n° 10 à la convention du Contrat d'Association avec l'école Notre Dame, pour l'année 2016 intégrant une participation financière différenciée suivant la présence d'élèves ayant droit en maternelle et en élémentaire, hors fournitures scolaires ;

- Les propositions de participations pour 2026 examinées par la commission Finances réunie le 2 février 2026 à savoir 44,40 € par enfant ayant droit pour la participation à l'acquisition de fournitures scolaires.

Monsieur le Maire propose d'appliquer ce même montant aux enfants ayant droit scolarisés à l'école privée Notre Dame.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260305-2026_03_22-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide :

⇒ D'accorder 44,40 € par élève montgermontais, ou enfant des familles des Gens du Voyage sur l'aire d'accueil de MONTGERMONT, pour l'acquisition de fournitures scolaires à l'école privée Notre Dame sur présentation de factures. Pour l'année 2026, la participation globale de la commune sera de 7 548,00 € pour 170 élèves (69 en maternelle et 101 en élémentaire) ;

De verser cette participation annuelle selon les mêmes critères que pour la convention du contrat d'association :
1er acompte au début du 1er trimestre 2026, après réception de la liste des effectifs scolaires arrêtée au 1er janvier de l'année 2026, et fixé à 1/3 de la participation de l'année 2025, soit 7 104 €/3 = 2 368 € ;
2e acompte au début du 2e trimestre, fixé à 1/3 de la participation votée par le Conseil Municipal pour l'année 2026, soit 7 548 €/3 = 2 516 € ;

- Le solde après la rentrée scolaire de septembre 2026 (avec présentation des justificatifs acquittés de 2026), soit 7 548 € – (2 368 € + 2 546 €) = 2 634 € ;

- Précise que ces crédits seront inscrits au budget communal 2026 ;

- Autorise le versement au début du 1er trimestre 2027, pour l'exercice 2027, selon une procédure identique, d'un premier acompte de 2 516 €.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Delphine COËTMEUR

Le Maire
Laurent PRIZÉ



